

**Principes d'attribution, modulation et cumul des aides financières
durant l'année académique 2023-2024,
destinées aux étudiants effectuant un séjour d'études ou de stage à l'étranger**

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu les documents de présentation joints à la présente délibération.

Considérant qu'il est demandé aux membres du conseil académique de se prononcer sur les principes d'attribution, modulation et cumul des aides financières destinées aux étudiants effectuant un séjour d'études ou de stage à l'étranger, durant l'année académique 2023-2024, tels qu'ils lui ont été présentés, lors de la séance.

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve la présente délibération à l'unanimité, comme suit :

Nombre de votants	:	53
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	53
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
À Champs-sur-Marne, le 13 octobre 2023



Gilles ROUSSEL

Service des Relations Internationales (SRI)

Affaire suivie par Emmiina Vihervirta

A Champs-sur-Marne, le 25/09/2023

NOTE

Objet : Principes d'attribution, modulation et cumul des aides financières durant l'année académique 2023/2024, destinées aux étudiants effectuant un séjour d'études ou de stage à l'étranger

L'Université Gustave Eiffel, soucieuse de l'importance de la mobilité internationale de ses étudiants, aussi bien pour leur insertion dans le monde du travail que pour leur ouverture personnelle, souhaite encourager au maximum l'internationalisation de ses enseignements et aider les étudiants dans leurs efforts pour effectuer une partie de leur cursus à l'étranger.

Dans ce contexte, le Service des Relations Internationales (SRI) est l'acteur principal dans la promotion de la mobilité encadrée pour le périmètre universitaire (hors ESIEE Paris sauf ex-ESIPE, EIVP, ENSG et Éav&t). Le SRI s'efforce de répartir le plus équitablement possible les différentes aides financières dont il dispose, que ce soit pour le financement d'un séjour d'études ou d'un stage à l'étranger. Cette volonté vise l'égalité et le partage pour encourager ainsi le plus grand nombre d'étudiants à effectuer une mobilité internationale tout en soutenant en particulier ceux qui en ont le plus besoin, dans le respect des modalités d'attribution définies par les bailleurs.

Le SRI assure la gestion des dispositifs d'aides à la mobilité suivants pour le périmètre de l'Université Gustave Eiffel, hors ESIEE Paris sauf ex-ESIPE, EIVP, ENSG et Éav&t :

1. Aide Erasmus+ « Mobilité de l'enseignement supérieur » et « Mobilité internationale de crédits » – Commission européenne ;
2. Bourses Mobilité IDF – Conseil régional Ile-de-France (CRIF) ;
3. Bourses SRI – Uni Eiffel.

Le SRI gère également un dispositif d'aide à la mobilité pour le périmètre de l'ex-UPEM et d'ESIEE Paris :

4. Aide à la mobilité internationale des étudiants boursiers sur critères sociaux (AMI) – Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ;

Le SRI propose une politique de distribution des allocations, selon les profils et les possibilités de cumul d'aides, comme suit :

Mobilité de longue durée

Erasmus+ - Commission européenne				Bourses Mobilité IDF - CRIF	AMI - MESRI	Bourses SRI - Uni Eiffel	
Mobilité d'études en Europe	Groupe pays 1*	1650€ (1 semestre) ou 3850€ (2 semestres)	<i>Complément inclusion pour la période financée avec des fonds Erasmus+ : 250€/mois</i>	<i>Complément transports à moindre empreinte carbone 50€ + 4 jours de voyage supplémentair es si pertinent</i>	/	/	/
		1650€ (1 semestre) ou 3850€ (2 semestres)			400€/mois	/	/
		1650€ (1 semestre) ou 3850€ (2 semestres)			/	400€/mois	/
	Groupe pays 2**	1500€ (1 semestre) ou 3500€ (2 semestres)			/	/	/
		1500€ (1 semestre) ou 3500€ (2 semestres)			400€/mois	/	/
		1500€ (1 semestre) ou 3500€ (2 semestres)			/	400€/mois	/
	Groupe pays 3***	1350€ (1 semestre) ou 3150€ (2 semestres)			/	/	/
		1350€ (1 semestre) ou 3150€ (2 semestres)			400€/mois	/	/
		1350€ (1 semestre) ou 3150€ (2 semestres)			/	400€/mois	/
	/	/			/	400€/mois	/
/	/	/	/	400€/mois	/		
/	/	/	/	/	250€/mois		
Mobilité d'études hors Europe dans le cadre du programme Erasmus+	700€/mois	<i>Complément inclusion pour la période financée avec des fonds Erasmus+ : 250€/mois</i>	Frais de voyage (voir le tableau ci- dessous)	/	/	/	
Mobilité d'études hors Europe (non- Erasmus+)	NA	NA	NA	400€/mois	/	/	
	NA	NA	NA	/	400€/mois	/	
	NA	NA	NA	/	/	250€/mois	

Etudiant ayant
moins
d'opportunités :
critères d'éligibilité
défini au BOEN n°48
du 23/12/21

échelon CROUS ≥ 3
ou étudiant ayant
moins
d'opportunités

Erasmus+ - Commission européenne				Bourses Mobilité IDF - CRIF	AMI - MESRI	Bourses SRI - Uni Eiffel	
Mobilité de stage en Europe	Groupe pays 1*	700€/mois (4 mois max.)	<i>Complément inclusion pour la période financée avec des fonds Erasmus+ : 250€/mois</i>	<i>Complément transports à moindre empreinte carbone 50€ + 4 jours de voyage supplémentair es si pertinent</i>	/	/	/
		1400€ (2 mois)			400€/mois	/	/
		1400€ (2 mois)			/	400€/mois	/
	Groupe pays 2**	650€/mois (4 mois max.)			/	/	/
		1300€ (2 mois)			/	400€/mois	/
		1300€ (2 mois)			/	/	/
	Groupe pays 3***	600€/mois (4 mois max.)			/	/	/
		1200€ (2 mois)			/	400€/mois	/
		1200€ (2 mois)			/	/	/
	/	/			/	400€/mois	/
/	/	/	/	400€/mois	/		
/	/	/	/	/	250€/mois		
Mobilité de stage hors Europe	NA	NA	NA	400€/mois	/	/	
	NA	NA	NA	/	400€/mois	/	
	NA	NA	NA	/	/	250€/mois	

*Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni, Suisse

**Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + Andorre, Monaco, Saint-Marin

***Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

Frais de voyage Erasmus+ hors Europe	
Moyen de transport standard	Moyen de transport à moindre empreinte carbone
500 à 1999km : 275€	500 à 1999km : 320€
2000 à 2999km : 360€	2000 à 2999km : 410€
3000 à 3999km : 530€	3000 à 3999km : 610€
4000 à 7999km : 820€	+
plus de 8000km : 1500€	4 jours voyage supplémentaires si pertinent

Mobilité de courte durée (Erasmus+ - Commission européenne)

	Durée de la mobilité	Montant d'aide	Etudiants ayant moins d'opportunités (critères d'éligibilité définis au BOEN n°48 du 23/12/21)		
			Complément inclusion	Soutien aux frais de voyage	
				Moyen de transport standard	Moyen de transport à moindre empreinte carbone
Mobilité physique courte de 5 à 30 jours	≤14 jours	79€/jour	100€	10 à 99km : 23€ 100 à 499km : 180€ 500 à 1999km : 275€ 2000 à 2999km : 360€ 3000 à 3999km : 530€	100 à 499km : 210€ 500 à 1999km : 320€ 2000 à 2999km : 410€ 3000 à 3999km : 610€ + 4 jours voyage supplémentaires si pertinent
	15 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	56€/jour	150€	4000 à 7999km : 820€ plus de 8000km : 1500€	

1. AIDE ERASMUS+ « Mobilité de l'enseignement supérieur » et « Mobilité internationale de crédits » – Commission européenne

- Un même étudiant peut participer à des périodes de mobilité pour une durée totale maximale de 12 mois par cycle d'études, indépendamment du nombre et du type d'activités de mobilité. La participation sans bourse de l'UE est également comptabilisée dans cette durée totale.

- Un accord bilatéral Erasmus+ doit être signé entre l'Université Gustave Eiffel et l'établissement partenaire pour les mobilités d'études.

Mobilité de longue durée

Modalités du dispositif définies par le bailleur pour les programmes « Mobilité de l'enseignement supérieur »

- Modulation de l'allocation : Le montant mensuel des allocations fixé doit être identique pour tous les étudiants au sein d'un même groupe pays. La durée de la mobilité peut être financée partiellement.

- Montant des allocations mensuelles « études » :

- Groupe 1 de 348€ à 674€ par mois
- Groupe 2 de 292€ à 606€ par mois
- Groupe 3 de 225€ à 550€ par mois

- Montant des allocations mensuelles « stages » :

- Groupe 1 de 498€ à 824€ par mois
- Groupe 2 de 442€ à 756€ par mois
- Groupe 3 de 375€ à 700€ par mois

- En cas de mois incomplets, le montant est calculé en multipliant le nombre de jours du mois incomplet par 1/30^e du montant de l'allocation mensuel.

-Durée de la mobilité d'études ou de stage :

- 2 à 12 mois

- Pas de critères sociaux pour l'allocation de base mais les étudiants ayant moins d'opportunités reçoivent un complément pour l'inclusion pendant la durée de mobilité financée avec des fonds Erasmus+, à condition de satisfaire un des critères d'éligibilité définis au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°48 du 23/12/21. Le montant mensuel de ce complément s'élève à 250€.

- Les étudiants qui utilisent pour leur mobilité des modes de transport à moindre émission de gaz à effet de serre et qui en présentent les justificatifs, bénéficient d'un complément financier de 50€ et de jusqu'à 4 jours de voyage supplémentaires si cela est pertinent.

Modalités d'attribution de l'Université Gustave Eiffel pour le programme « Mobilité de l'enseignement supérieur » :

- Montant des allocations mensuelles « études » :
 - Groupe 1* : 550€/mois
 - Groupe 2** : 500€/mois
 - Groupe 3** : 450€/mois
- Montant des allocations mensuelles « stages » :
 - Groupe 1* : 700€/mois
 - Groupe 2** : 650€/mois
 - Groupe 3*** : 600€/mois
- Mobilité d'études :
 - Financement partiel d'une durée de **3 mois pour une mobilité d'un semestre** et d'une durée de **7 mois pour une mobilité d'une année académique.**
 - Pour les étudiants non éligibles ni à l'aide Bourses mobilité IDF, ni à l'aide MESRI
 - Co-financement partiel pour les étudiants éligibles à l'aide Bourses mobilité IDF ou à l'aide MESRI ayant un échelon CROUS ≥ 3 ou éligibles au complément inclusion.
- Mobilité de stage :
 - Financement est plafonné à 4 mois financés pour les étudiants en mobilité de stage, non éligibles ni à l'aide Bourses mobilité IDF, ni à l'aide MESRI.
 - Co-financement partiel d'une durée de 2 mois pour les étudiants éligibles à l'aide Bourses mobilité IDF ou à l'aide MESRI ayant un échelon CROUS ≥ 3 ou éligibles au complément inclusion.
- En cas de mois incomplets, le montant est calculé en multipliant le nombre de jours du mois incomplet par 1/30e du montant de l'allocation mensuel.
- Complément pour l'inclusion de 250€/ mois financé avec des fonds Erasmus+ pour les étudiants éligibles
- Complément de 50€ et au cas échéant 4 jours de voyage supplémentaires pour l'utilisation d'un mode de transport à moindre émission de gaz à effet de serre

Type de mobilité	Groupe pays	Erasmus+ Europe		Bourses mobilité IDF	AMI MESRI	
Etudes	1*	1650€ (1 semestre) ou 3850€ (2 semestres)	<i>Complément inclusion pour la période financée avec des fonds Erasmus+ : 250€/mois</i>	<i>Complément transports à moindre empreinte carbone 50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent</i>	0	0
		cofinancement 1650€ (1 semestre) ou 3850€ (2 semestres)			400€/mois	0
	2**	1500€ (1 semestre) ou 3500€ (2 semestres)			0	0
		cofinancement 1500€ (1 semestre) ou 3500€ (2 semestres)			400€/mois	0
	3***	1350€ (1 semestre) ou 3150€ (2 semestres)			0	0
		cofinancement 1350€ (1 semestre) ou 3150€ (2 semestres)			400€/mois	0
Stage	1*	700€/mois (jusqu'à 4 mois financés)	<i>Complément inclusion pour la période financée avec des fonds Erasmus+ : 250€/mois</i>	<i>Complément transports à moindre empreinte carbone 50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent</i>	0	0
		cofinancement 1400€ (=700€*2mois)			400€/mois	0
	2**	650€/mois (jusqu'à 4 mois financés)			0	0
		cofinancement 1300€ (=650€*2mois)			400€/mois	0
	3***	600€/mois (jusqu'à 4 mois financés)			0	0
		cofinancement 1200€ (=600€*2mois)			400€/mois	0

*Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni, Suisse

**Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + Andorre, Monaco, Saint-Marin

***Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

Erasmus+ hors Europe

Modalités du dispositif définies par le bailleur pour les programmes « Mobilité de l'enseignement supérieur » et « Mobilité internationale de crédits » :

- Montant de l'allocation mensuelle pour les étudiants sortants effectuant une mobilité hors Europe : 700€/mois
- En cas de mois incomplets, le montant est calculé en multipliant le nombre de jours du mois incomplet par 1/30^e du montant de l'allocation mensuel.

- Forfait voyage (optionnel) : le montant dépend de la distance entre l'Université Gustave Eiffel et l'établissement d'accueil et il est majoré si l'étudiant utilise des modes de transport à moindre émission de gaz à effet de serre :

Moyen de transport standard	Moyen de transport à moindre empreinte carbone
500 à 1999km : 275€	500 à 1999km : 320€
2000 à 2999km : 360€	2000 à 2999km : 410€
3000 à 3999km : 530€	3000 à 3999km : 610€
4000 à 7999km : 820€	+
plus de 8000km : 1500€	4 jours voyage supplémentaires si pertinent

- Si l'étudiant ne bénéficie pas d'un forfait voyage, il reçoit un complément de 50€ et, si pertinent, 4 jours de voyage supplémentaires en cas d'utilisation d'un mode de transport à moindre émission de gaz à effet de serre.

- Durée de la mobilité :

- Etudes ou stage : 2 à 12 mois

- Pas de critères sociaux pour l'allocation de base mais les étudiants ayant moins d'opportunités reçoivent un complément pour l'inclusion pendant la durée de la mobilité financée avec des fonds Erasmus+, à condition de satisfaire un des critères d'éligibilité définis au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°48 du 23/12/21. Le montant mensuel de ce complément s'élève à 250€.

Modalités d'attribution de l'Université Gustave Eiffel :

- Montant de l'allocation mensuelle pour une mobilité d'études : 700€/mois

- Complément pour l'inclusion de 250€/ mois pour les étudiants éligibles

- Forfait voyage selon la distance entre l'Université Gustave Eiffel et l'université d'accueil et selon le mode de transport utilisé

- Pas de financement Erasmus+ pour les stages hors Europe

Type de mobilité	Erasmus+ hors Europe			Autre allocation
Etudes	700€/mois	Forfait voyage : <i>Moyen de transport standard</i> 500 à 1999km : 275€ 2000 à 2999km : 360€ 3000 à 3999km : 530€ 4000 à 7999km : 820€ plus de 8000km : 1500€	<i>Moyen de transport à moindre empreinte carbone</i> 500 à 1999km : 320€ 2000 à 2999km : 410€ 3000 à 3999km : 610€ + 4 jours voyage supplémentaires si pertinent	Complément inclusion 250€/mois 0
Stage	NA	NA	NA	NA

Mobilité de courte durée

Modalités du dispositif définies par le bailleur pour le programme « Mobilité de l'enseignement supérieur » :

- Durée de la mobilité physique : de 5 à 30 jours

- Montant de l'aide :

- 79 € / jour jusqu'au 14ème jour de mobilité
- 56 € / jour du 15ème au 30ème jour de mobilité

- au cas échéant, jusqu'à 2 jours de voyage peuvent être financés

- Pas de critères sociaux pour l'allocation de base mais les étudiants ayant moins d'opportunités reçoivent un complément pour l'inclusion, à condition de satisfaire un des critères d'éligibilité définis au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°48 du 23/12/21 :

- 100 € pour une période d'activité de mobilité physique de 5 à 14 jours ou
- 150 € pour une période de 15 à 30 jours
- Forfait soutien aux frais de voyage (voir le tableau ci-dessous)

- En cas d'utilisation de moyens de transport éco-responsables, jusqu'à 4 jours de voyage peuvent être financés

Modalités d'attribution de l'Université Gustave Eiffel :

- 79 € / jour jusqu'au 14ème jour de mobilité et 56 € / jour du 15ème au 30ème jour de mobilité
- au cas échéant, jusqu'à 2 jours de voyage peuvent être financés selon les règles applicables
- Complément pour l'inclusion pour les étudiants éligibles :
 - 100 € pour une mobilité de 5 à 14 jours
 - 150 € pour une mobilité de 15 à 30 jours

- Forfait soutien aux frais de voyage (voir le tableau ci-dessous)
- En cas d'utilisation de moyens de transport éco-responsables, jusqu'à 4 jours de voyage peuvent être financés

	Durée de la mobilité	Montant d'aide	Etudiants ayant moins d'opportunités (critères d'éligibilité définis au BOEN n°48 du 23/12/21)		
			Complément inclusion	Soutien aux frais de voyage	
				Moyen de transport standard	Moyen de transport à moindre empreinte carbone
Mobilité physique courte de 5 à 30 jours	≤14 jours	79€/jour	100€	10 à 99km : 23€ 100 à 499km : 180€ 500 à 1999km : 275€ 2000 à 2999km : 360€ 3000 à 3999km : 530€ 4000 à 7999km : 820€ plus de 8000km : 1500€	100 à 499km : 210€ 500 à 1999km : 320€ 2000 à 2999km : 410€ 3000 à 3999km : 610€ + 4 jours voyage supplémentaires si pertinent
	15 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	56€/jour	150€		

2. BOURSES MOBILITE IDF – CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE (CRIF)

Modalités du dispositif définies par le bailleur

- Attribution sur critères sociaux : Quotient familial ≤ 19190€ ou revenu ≥50% du SMIC brut annuel si avis d'imposition de l'étudiant
- Montant des allocations : de 250€ à 450€ par mois
- Durée de la mobilité d'études ou de stage : de 1 à 10 mois
- Uniquement pour les étudiants inscrits en formation initiale

Modalités d'attribution de l'université Gustave Eiffel et modulation du dispositif :

- Pour les études et les stages (en Europe et hors Europe) : 400€/mois
- Cumul avec la bourse Erasmus+ pour les étudiants boursiers sur les critères sociaux du CROUS ayant un échelon supérieur ou égal à 3 ou éligibles au complément inclusion

Type de mobilité	Zone géographique	Bourses mobilité IDF	Erasmus+			AMI MESRI
Etudes	Europe	400€/mois	cofinancement 1650€ (1 semestre) ou 3850€ (2 semestres)*	Complément inclusion pour la période financée avec des fonds Erasmus+ : 250€/mois	Complément transports à moindre empreinte carbone 50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent	0
		400€/mois	Cofinancement 1500€ (1 semestre) ou 3500€ (2 semestres)**			0
		400€/mois	cofinancement 1350€ (1 semestre) ou 3150€ (2 semestres)***			0
		400€/mois	0			NA
	Hors Europe	400€/mois	0	NA	NA	0
Stage	Europe	400€/mois	cofinancement 1400€*	Complément inclusion pour la période financée avec des fonds Erasmus+ : 250€/mois	Complément transports à moindre empreinte carbone 50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent	0
		400€/mois	cofinancement 1300€**			0
		400€/mois	cofinancement 1200€***			0
		400€/mois	0			NA
	Hors Europe	400€/mois	0	NA	NA	0

*Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni, Suisse

**Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + Andorre, Monaco, Saint-Marin

***Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

3. AIDE À LA MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS BOURSIERS SUR CRITERES SOCIAUX (AMI) – MESRI

Modalités du dispositif définies par le bailleur

- Destinée aux étudiants boursiers sur critères sociaux du CROUS
- Montant de l'allocation : 400€ par mois (pas de modulation possible)
- Durée : de 2 à 9 mois maximum sur la durée totale du parcours académique de l'étudiant

Modalités d'attribution de l'Université Gustave Eiffel :

- Pour les études et les stages (en Europe et hors Europe) : 400€/mois
- Cumul avec la bourse Erasmus+ pour les étudiants boursiers sur les critères sociaux du CROUS ayant un échelon supérieur ou égal à 3 ou éligibles au complément inclusion

Type de mobilité	Zone géographique	AMI MESRI	Erasmus+			Bourses mobilité IDF
Etudes	Europe	400€/mois	cofinancement 1650€ (1 semestre) ou 3850€ (2 semestres)*	<i>Complément inclusion pour la période financée avec des fonds Erasmus+ : 250€/mois</i>	<i>Complément transports à moindre empreinte carbone 50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent</i>	0
		400€/mois	Cofinancement 1500€ (1 semestre) ou 3500€ (2 semestres)**			0
		400€/mois	cofinancement 1350€ (1 semestre) ou 3150€ (2 semestres)***			0
		400€/mois	0			NA
	Hors Europe	400€/mois	0	NA	NA	0
Stage	Europe	400€/mois	cofinancement 1400€*	<i>Complément inclusion pour la période financée avec des fonds Erasmus+ : 250€/mois</i>	<i>Complément transports à moindre empreinte carbone 50€ + 4 jours de voyage supplémentaires si pertinent</i>	0
		400€/mois	cofinancement 1300€**			0
		400€/mois	cofinancement 1200€***			0
		400€/mois	0			NA
	Hors Europe	400€/mois	0	NA	NA	0

*Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni, Suisse

**Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + Andorre, Monaco, Saint-Marin

***Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

4. Bourses SRI – Uni Eiffel

- Aide réservée aux étudiants ne bénéficiant d'aucune autre aide
- Pour les études et les stages (en Europe et hors Europe, les collectivités et les territoires d'outre-mer comprises) : 250€/mois
- Une période d'étude de terrain peut être financée, à condition qu'elle soit encadrée et que le projet et la destination soient validés en amont par le responsable de formation
- Durée : de 1 à 12 mois

Type de mobilité	SRI – Uni Eiffel	Autre allocation
Etudes	250€/mois	NA
Stage	250€/mois	NA

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION

1. L'étudiant a le droit de soumettre une demande pour une ou plusieurs aides. La soumission d'une ou plusieurs demandes n'ouvre pas automatiquement droit à l'obtention d'une aide.
2. L'attribution et les possibilités de cumul des aides seront soumises au nombre de demandes, au budget disponible et au type de mobilité.
3. Une commission d'attribution des aides se réunira après chaque appel à candidatures lancé par le SRI.
4. Le statut Erasmus+ sera accordé systématiquement aux étudiants remplissant les critères d'éligibilité Erasmus+ (avec ou sans financement).
5. Toute modification de taux applicables sera déterminée par la commission d'attribution des aides à mobilité. Le CAC en sera informé.
6. Toute aide devra être remboursée par l'étudiant faute de pièces justificatives.
7. Toute demande d'aide financière doit être soumise lors de l'appel à candidatures dont la date limite est la plus proche du départ en mobilité. Toutefois, la commission acceptera d'étudier les demandes tardives lors de l'appel suivant. Au-delà de ce délai, toute demande tardive sera refusée.
8. Les montants accordés seront ajustés au nombre effectif de mois de séjour à l'étranger. En cas de prolongement du séjour, l'attribution des mois supplémentaires d'aide se fera sous réserve du budget disponible. En cas de retour

anticipé, un remboursement du trop-perçu sera demandé à l'étudiant.

9. La Commission d'attribution d'aides à la mobilité internationale est décisionnaire quant aux cas particuliers.

10. Aucune aide ne sera allouée aux mobilités s'effectuant dans une zone définie comme « déconseillée sauf raison impérative » (orange) ou « fortement déconseillée » (rouge) par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères au moment du traitement des dossiers candidatures en vue de la Commission d'attribution des aides.

Emmiina Vihervirta

Coordinatrice du pôle mobilité d'échange

SRI

emmiina.vihervirta@univ-eiffel.fr

12 octobre 2023

Emmiina VIHERVIRTA
Service des Relations
internationales

Principes d'attribution, modulation et cumul des aides financières durant l'année académique 2023/2024, destinées aux étudiants effectuant un séjour d'études ou de stage à l'étranger



Université
Gustave Eiffel

Dispositifs et périmètre

Le SRI assure la gestion des dispositifs d'aides à la mobilité suivants pour le périmètre de l'Université Gustave Eiffel, hors ESIEE Paris sauf ex-ESIPE, EIVP, ENSG et Éav&t :

1. **Aide Erasmus+ « Mobilité de l'enseignement supérieur » et « Mobilité internationale de crédits »** – Commission européenne ;
2. **Bourses Mobilité IDF** – Conseil régional Ile-de-France (CRIF) ;
3. **Bourses SRI** – Uni Eiffel.

Le SRI gère également un dispositif d'aide à la mobilité pour le périmètre de l'ex-UPEM et d'ESIEE Paris :

4. **Aide à la mobilité internationale des étudiants boursiers sur critères sociaux (AMI)** – Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ;

Nouveautés

Aide Erasmus+ « Mobilité de l'enseignement supérieur »

Mobilité d'études de longue durée (2 à 12 mois)

Groupe pays 1 : 550€/mois

Groupe pays 2 : 500€/mois

Groupe pays 3 : 450€/mois

Financement partiel selon la durée de la mobilité :

Un semestre : 3 mois financés

L'année académique : **7 mois financés**

Nouveautés

Aide Erasmus+ « Mobilité de l'enseignement supérieur »

Mobilité de stage (2 à 12 mois)

Groupe 1 : 700€/mois

Groupe 2 : 650€/mois

Groupe 3 : 600€/mois

Financement est **plafonné à 4 mois financés**

Nouveautés

Aide Erasmus+ « Mobilité de l'enseignement supérieur »

Mobilité d'études de courte durée (5-30 jours)

79 € / jour jusqu'au 14ème jour de mobilité

56 € / jour du 15ème au 30ème jour de mobilité

Nouveautés

Bourse SRI

- Aide réservée aux étudiants ne bénéficiant d'aucune autre aide
- Pour les études et les stages (en Europe et hors Europe, les collectivités et les territoires d'outre-mer comprises) : 250€/mois
- Une période d'étude de terrain peut être financée, à condition qu'elle soit encadrée et que le projet et la destination soient validés en amont par le responsable de formation
- Durée : de 1 à 12 mois

Emmiina VIHERVIRTA

Emmiina.vihervirta@univ-eiffel.fr

01 71 40 81 85

